

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF NATIONAL 450



Moto-Club : ST Aignan-le-Jaillard

E-mail : mcstaignan@wanadoo.fr

Téléphone : 06 48 00 89 43

Organisateur technique : Denis DION

N° d'épreuve FFM : 194

Date : 11 Juin 2023

Lieu : 45600 ST Aignan-le-Jaillard

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	Alain BELLANGER	Licence :	3385
Délégué FFM (Président de jury)	-----	Leslie QUINCE-LEGER	Licence :	215118
Membre du Jury	-----	Thierry POMMIER	Licence :	037500
Membre du Jury	-----	Claude GERAY	Licence :	011388
Commissaire technique responsable	-----	Eric GABRIEL	Licence :	127457
Responsable du chronométrage	-----	Valérie FABIEN	Licence :	270281

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NATIONAL 450 CC

Age----- 15 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / LUE / NJ
Cylindrée----- Classes 3 et 4
Plaques ----- Numéro noir sur fond blanc

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17 ^{ème}	52 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19 ^{ème}	47 €
5 ^{ème}	110 €	10 ^{ème}	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Yves MBEDE**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **45500 Gien**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Les Marnières**

Adresse **2 Route de ST Florent - 45600 ST Aignan-le-Jaillard**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1620 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **25**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **15/02/2023**

DION

Signature numérique de
DION
Date :
2023.02.15
19:15:06 +01'00'

VISA DE LA LIGUE

DATE: **10/03/2023**



Signature numérique de
Christine
CAILLY
Date :
2023.03.10
11:57:26 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **15/03/2023**

NUMÉRO: **23/0242**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@moto.org
ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF QUAD CROSS ELITE



Moto-Club : ST Aignan-le-Jaillard
E-mail : mcstaignan@wanadoo.fr
Téléphone : 06 48 00 89 43
Organisateur technique : Denis DION

N° d'épreuve FFM : 194
Date : 11 Juin 2023
Lieu : 45600 ST Aignan-le-Jaillard

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	-----	Alain BELLANGER	Licence :	3385
Délégué FFM (Président de jury)	-----	Thierry POMMIER	Licence :	037500
Membre du Jury	-----	Leslie QUINCE-LEGER	Licence :	215118
Membre du Jury	-----	Claude GERAY	Licence :	011388
Commissaire technique responsable	-----	Eric GABRIEL	Licence :	127457
Responsable du chronométrage	-----	Valérie FABIEN	Licence :	270281

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

QUAD CROSS ELITE

Age ----- 16 ans minimum
Licences ----- NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Plaques ----- Numéro blanc sur fond vert

↳ Epreuve de qualification :

Chaque coureur qualifié et les deux réservistes percevront une prime de qualification de 30 € augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	80 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	110 €	9 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	90 €	10 ^{ème}	40 €

↳ Autres épreuves :

Chaque pilote percevra les prix d'arrivée suivants par manche :

Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	80 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	70 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	60 €
4 ^{ème}	110 €	9 ^{ème}	50 €
5 ^{ème}	90 €	10 ^{ème}	40 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Yves MBEDE**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **45500 Gien**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Les Marnières**

Adresse **2 Route de ST Florent - 45600 ST Aignan-le-Jaillard**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1620 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **25**

**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ QUAD :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **15/02/2023**

DION
N

Signature
numérique de
DION
Date :
2023.02.15
19:17:21 +01'00'

VISA DE LA LIGUE

DATE: **10/03/2023**



Signature
numérique de
Christine
CAILLY
Date :
2023.03.10
11:59:10 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **15/03/2023**

NUMÉRO: **23/0242**



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Yves MBEDE**
 Nombre de secouristes **12**
 Hôpital le plus proche **45500 Gien**

Nombre d'ambulance(s) **2**
 Temps de trajet (en min) **20**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Les Marnières**
 Adresse **2 Route de ST Florent - 45600 ST Aignan-le-Jaillard**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1620 m**
 Largeur minimum de la piste **6 m**
 Largeur de la grille **40 m**
 Longueur de la ligne droite de départ **90 m**
 Nombre d'OCP* **25**
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...
 En manche : ...

 **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **15/02/2023**

DION
 Signature numérique de
DION
 Date :
 2023.02.15
 19:19:19 +01'00'

VISA DE LA LIGUE

DATE: **10/03/2023**



Signature numérique de
 Christine
CAILLY
 Date :
 2023.03.10
 12:00:41 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **15/03/2023**
 NUMÉRO: **23/0242**

 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org



N° d'épreuve FFM _____ 194
 Moto-Club _____ ST Aignan-le-Jaillard
 Date _____ 11 Juin 2023
 Lieu _____ 45600 ST Aignan-le-Jaillard

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date _____ 11 Juin 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7H00	8H30	Contrôles administratifs	Toutes	1H30
		Contrôles techniques	Toutes	1H30
8H25	8H40	Essais Libres	Ligue 125 cc	15 mn
8H45	9H00	Essais Libres	CF Quad Elite	15 mn
9H05	9H25	Essais Libres	CF National 450 cc	20 mn
9H45	10H05	Essais Qualificatifs	CF Quad Elite	20 mn
10H10	10H15	Test de départs	CF Quad Elite	5 mn
10H15	10H35	Entracte		20 mn
10H40	10H55	Essais Chronométrés	Ligue 125 cc	15 mn
11H00	11H05	Test de départs	CF National 450 cc	5 mn
11H10	11H30	Essais Qualificatifs	CF National 450 cc	20 mn
11H35	12H00	Manche 1	CF Quad Elite	20 mn + 2T
12H00	14H00	Repas		2H00
14H05		Tour de reconnaissance	CF National 450 cc	
14H15	14H45	Manche 1	CF National 450 cc	25 mn + 2T
14H55	15H25	Manche 2	CF Quad Elite	20 mn + 2T
15H30	15H55	Manche 1	Ligue 125 cc	20 mn + 1T
15H55	16H15	Entracte		20 mn
16H15		Tour de reconnaissance	CF National 450 cc	
16H25	16H55	Manche 2	CF National 450 cc	25 mn + 2T
17H00	17H30	Manche 3	CF Quad Elite	20 mn + 2T
17H35	18H00	Remise des Prix	Championnats de France	25 mn
18H00	18H25	Manche 2	Ligue 125 cc	20 mn + 1T
18H40		Remise des Prix	Ligue 125 cc	

Date

10 Juin 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15H00	20H00	Contrôles administratifs Contrôles techniques		








MOTO CLUB DE ST AIGNAN-LE-JAILLARD

Circuit de Moto Cross des Marnières

Longueur 1.620 ml Largeur minimum 6,00 ml

LEGENDE

-  Passages pour entretien piste et accès secouristes
-  Commissaires de piste
-  Parc d'attente - Zone de réparation et de panneautage
-  Zones interdites au public et aux panneauteurs
-  Zones spectateurs

